

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Broadway Inc.	Numéro de permis 2009805	Date d'inspection Le 11 août 2025
Nom de l'établissement Halte scolaire élémentaire Mgr-Lang		Numéro de téléphone (506) 479-0527
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	30 mai 2025	16 mai 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	30 mai 2025	16 mai 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Inspection de suivi fait par courriel le 16 mai 2025. Aucune visite sur place, donc le ratio n'a pas été prise. L'information manquante a été ajoutée dans les dossiers. Les lacunes sont maintenant corrigées. La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 août 2025

Date

original signé par
Tania W. Côté

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 août 2025

Date